

2026/23/02/02

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
SEANCE DU 23 FEVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six à quatorze heures, le vingt-trois février, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie de Gourin, sous la présidence de Madame Catherine HENRY, Vice-Présidente du CCAS.

Étaient présents : LE FLOC'H Hervé (jusqu' à 14H15), HENRY Catherine, ROYANT Helen, MOIZAN Anne-Marie, GUEGUEN Annick, LE GOFF Jeannine, BAUDET Dannie formant la majorité des membres en exercice.

Absent(e)(s) excusé (e)(s) : LE FUR Françoise, LE FUR Annick, LE FLOC'H Hervé (à partir de 14H15)

Absent(e)(s) : KERSULEC Louis, GOJJARD Laurine, ULLIAC Morgane

Procurat ion(s) : LE FUR Annick à GUEGUEN Annick, LE FUR Françoise à ROYANT Helen

**Au moyen d'un vote à main levée, et à l'UNANIMITE, Anne-Marie MOIZAN a été élue secrétaire de séance.**

Date de convocation : 17/02/2026

Convocation affichée le : 17/02/2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 12

Présents : 6

Procurat ion (s) : 2

Reçu en Préfecture de VANNES le 02/03/2026

Publié ou notifié le 03/03/2026

Certifié exécutoire le 03/03/2026

A GOURIN, le 03/03/2026

Le Président,

Hervé LE FLOC'H



CCAS  
de  
Gourin

**2- SAAD – CRÉATION DE 3 POSTES D'AGENT SOCIAL PRINCIPAL 1<sup>ère</sup> CLASSE 25/35<sup>ème</sup>  
SUITE À AVANCEMENT DE GRADE À COMPTER DU 1<sup>er</sup> MARS 2026**

La Vice-Présidente rappelle à l'assemblée délibérante :

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité, compte tenu des nécessités de service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2026.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la création des emplois correspondant au grade d'avancement.

Ainsi, Madame la Vice-Présidente propose à l'assemblée la création de 3 emplois d'agent social principal de 1<sup>ère</sup> classe 25/35<sup>ème</sup> au Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile à compter du 1<sup>er</sup> mars 2026.

VU le Code Général de la Fonction Publique,  
VU le Code Général des Collectivités territoriales,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Au moyen d'un vote à main levée, à l'UNANIMITÉ,

**ADOpte**, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2026,


- La proposition de la création de 3 postes au grade d'agent social principal de 1<sup>ème</sup> classe 25/35<sup>ème</sup> au Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Pour extrait conforme au registre,  
A GOURIN, le 23 février 2026

CCAS  
de  
Gourin

La Vice-Présidente,



Catherine HENRY

La secrétaire de séance,



Anne-Marie MOIZAN